

Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026997

HAL Id: hceres-02026997

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026997>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines, lettres, langues et arts

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Arts du spectacle* proposée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et langues de l'Université de Poitiers, créée en 1996, s'inscrit dans le champ *Sciences humaines, lettres, langues et arts* (SHLLA). La mention, déclinée en deux parcours (parcours *Cinéma* ou parcours *Théâtre*), est aussi la seule de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE). L'attractivité de la formation conjuguée à une capacité d'accueil restreinte a conduit à la mise en place d'une restriction à l'entrée de la première année (L1). Les enseignements se déroulent sur le Campus Est de Poitiers.

La licence *Arts du spectacle* propose des enseignements permettant d'acquérir des compétences au niveau du cinéma et du théâtre. Le schéma de la licence est celui d'une mention bi-disciplinaire et l'apprentissage se fait de manière progressive. Le choix du parcours se fait au semestre 3 de la deuxième année de licence (L2). La progressivité est notamment retrouvée au niveau des concepts étudiés et la formation des étudiants passe par une approche chronologique du cinéma et du théâtre. A partir de la L2, chaque parcours offre à la fois des connaissances théoriques, des pratiques et des techniques progressives en cinéma et en théâtre, ainsi qu'une découverte des différents métiers de ces deux secteurs.

Les débouchés affichés sont les métiers de la réalisation théâtrale ou audiovisuelle, de la communication, et les métiers de la médiation culturelle. La préprofessionnalisation passe par la réalisation d'un court-métrage pour le parcours *Cinéma* et la mise en scène théâtrale pour le parcours *Théâtre*.

Analyse

Objectifs

Les étudiants inscrits dans la licence *Arts du spectacle* sont formés aux enjeux théoriques et esthétiques, à l'analyse, à la synthèse, au travail en équipe dans le domaine du théâtre et du cinéma. Formation généraliste, la licence propose l'acquisition des compétences disciplinaires et des enseignements communs aux deux parcours et des enseignements suivant la spécificité du parcours choisi (*Cinéma* ou *Théâtre*). L'apprentissage et l'approche des concepts liés au cinéma et au théâtre se font de manière chronologique et progressive. La spécialisation commence au troisième semestre (S3). Le parcours *Cinéma* forme aux techniques de montage, à l'écriture de scénario et aux outils de critique de film. Le parcours *Théâtre* propose une approche du spectacle vivant, des outils méthodologiques de conception, le jeu de l'acteur et la scénographie, une initiation à la mise en scène. Les objectifs spécifiques de la formation sont clairement exposés et permettent de comprendre l'articulation des compétences et connaissances requises par la mention. Les étudiants sont ainsi formés aux différents métiers dans le domaine du cinéma et du théâtre.

Organisation
<p>La structuration de la mention <i>Arts du spectacle</i> correspond au schéma des formations défini par l'UFR Lettres et langues avec des unités d'enseignement (UE) consacrées aux enseignements disciplinaires, des UE dédiées aux outils transversaux, des UE de mutualisation ou de spécialisation et enfin des UE libres. Le volume horaire est légèrement plus important pour le parcours <i>Théâtre</i>, 1504 heures contre 1462 heures pour le parcours <i>Cinéma</i>. Les enseignements de tronc commun représentent 70 % de la formation.</p> <p>La L1 propose deux disciplines principales complémentaires sur chaque semestre (<i>Acquisition et mobilisation de connaissances fondamentales en cinéma et théâtre</i> et <i>Histoire et analyse</i> des deux secteurs) complétées par une discipline en sciences humaines au choix : langue/lettres/histoire/multilinguisme européen ; une UE d'enseignement transversal en <i>Littérature, arts, culture et société</i> et une UE d'<i>Outils transversaux</i> dédiée à la langue vivante et à l'informatique.</p> <p>La L2 et la L3 (troisième année) proposent une spécialisation et un approfondissement dans les deux parcours : <i>Cinéma</i> ou <i>Théâtre</i>. Les ECTS (<i>European Credit Transfer System</i>) sont délivrés : 108 ECTS sont dédiés aux enseignements disciplinaires, 18 ECTS aux outils transversaux (langue vivante et informatique), 12 ECTS aux enseignements mutualisés au sein de l'UFR, 30 ECTS pour la spécialisation proposée à partir du semestre 3, neuf ECTS pour l'unité libre et trois ECTS pour l'enseignement transversal de <i>Littérature, arts, culture et société</i>.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence <i>Arts du spectacle</i> est la seule licence dans la discipline de la ComUE. Elle est intégrée à l'UFR Lettres et langues qui propose quatre autres mentions de licence : <i>Langues étrangères appliquées</i> (LEA), <i>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</i> (LLCER), <i>Lettres et Sciences du langage</i>.</p> <p>A l'issue de la licence, les étudiants peuvent poursuivre leurs études en master <i>Texte/image : littératures, écrans, scènes</i> (textim) proposant une voie professionnelle pour la spécialité <i>Arts du spectacle</i> déclinée en deux parcours : <i>Assistant réalisateur</i> et <i>Assistant metteur en scène</i>. La voie recherche en master n'est pas envisagée au sein de la composante pour les arts du spectacle.</p> <p>Les enseignants-chercheurs sont membres de l'équipe d'accueil (EA) Formes et représentations en linguistique et littérature (FoReLL - EA 3816) et de l'école doctorale (ED) Lettres, pensée, arts et histoire (ED 525).</p> <p>L'environnement socio-économique de la formation se situe dans une proximité géographique (Poitiers) et il concerne seulement trois structures culturelles distinctes (le théâtre et auditorium de Poitiers, labellisé « Scène nationale », et deux cinémas) et deux événements culturels reliés au secteur du cinéma. Il conviendrait de développer ces partenariats et de renforcer pour le parcours <i>Théâtre</i> des partenariats avec des écoles ou des compagnies.</p> <p>Au niveau international, la formation mentionne cinq établissements associés au Royaume-Uni, en Espagne, au Canada, en Allemagne et en Slovaquie sans donner plus de précisions sur les tenants et aboutissants de tels partenariats.</p>
Equipe pédagogique
<p>La formation est pilotée par deux enseignants (un maître de conférences - MCF et un professeur des universités - PR). L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs : deux PR, neuf MCF appartenant essentiellement à la section 18 (<i>Architecture et Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art</i>) du Conseil National des Universités (CNU), trois professionnels associés à temps partiel (professeurs associés - PAST), deux professeurs certifiés (PRCE), un contractuel et quatre attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Neuf professionnels dispensent des enseignements consacrés à la réalisation, aux techniques de l'audiovisuel, à la pratique de la mise en scène et des arts du spectacle et à la réalisation. Le territoire n'offre pas un vivier important de professionnels pouvant intervenir dans la formation. Les modalités des réunions ne sont pas précisées.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La forte attractivité de la licence (192 inscrits en 2013-2014) et la capacité d'accueil restreinte ont conduit à la mise en place d'une restriction. Depuis 2014, cette capacité d'accueil est de 130 étudiants en L1.</p> <p>En L2, après une baisse à 48 étudiants en 2012, le nombre d'inscrits s'élève à près de 60 étudiants, et en L3, il est passé de 42 en 2013 à 55 en 2014 et à 73 en 2015.</p> <p>Le taux d'échec et d'abandon en L1 est très élevé. Il oscille entre 40 et 50 % : 78 étudiants défaillants en 2011 sur 125 inscrits, 81 en 2012 sur 141, 116 en 2013 sur 192 et 65 en 2014 sur 126. Le taux de réussite en L2 et L3 atteint les 80 %.</p> <p>Des passerelles sont mises en place et permettent d'accueillir des étudiants issus d'autres filières en L2. Quinze étudiants ont ainsi été accueillis en 2014. Cette même année, deux étudiants venant d'un autre établissement se sont inscrits en L3, ce qui est une donnée relativement constante par rapport aux années précédentes.</p> <p>Les étudiants issus de la licence s'orientent prioritairement vers la spécialité <i>Arts du spectacle</i> du master <i>Texte/image : littératures, écrans, scènes</i> (textim) proposé par l'établissement. Trente mois après l'obtention de leur licence, au 1^{er} décembre 2015, 16 répondants sur 39 ont trouvé un emploi et 13 poursuivent leurs études. Pour les diplômés de l'année 2015, sur 36 répondants, 24 poursuivent leurs études, dont 17 en master, neuf sont en emploi et deux sans emploi. Les emplois occupés ont souvent peu de liens avec la formation initiale. Une réflexion sur les métiers devra être engagée en</p>

renforçant la préprofessionnalisation au travers des stages obligatoires et des projets tuteurés. Il conviendrait de s'interroger sur l'insertion des diplômés ne poursuivant pas leurs études en master.
Place de la recherche
La formation est rattachée à l'EA FoReLL et les étudiants sont invités aux manifestations scientifiques organisées par les enseignants-chercheurs. Les étudiants de L3 sont encouragés à participer aux journées d'études organisées par les enseignants et les doctorants au travers des montages ou expositions diffusés dans le cadre de ces manifestations. La formation ne propose pas de TD (travaux dirigés) consacrés à la méthodologie de la recherche. L'adéquation entre les enseignements et la recherche est néanmoins envisagée. Ce lien est valorisé le plus possible, particulièrement dans le parcours <i>Cinéma</i> avec plusieurs activités développées depuis 2014.
Place de la professionnalisation
Les enseignements de la licence <i>Arts du spectacle</i> sont conçus de manière à acquérir des compétences professionnelles dans le domaine du théâtre et du cinéma. La professionnalisation est soutenue par l'équipe enseignante constituée de nombreux professionnels qui représentent les différents corps de métiers du cinéma et du théâtre et par les activités qui sont proposées aux étudiants de L3 (conception et réalisation d'un scénario pour les étudiants inscrits en parcours <i>Cinéma</i> et mise en scène d'un spectacle pour les étudiants inscrits en parcours <i>Théâtre</i>). Une réflexion sur les métiers est menée par l'équipe. Les étudiants sont ainsi impliqués dans l'organisation des manifestations culturelles : dix étudiants de L2/L3 sont intégrés à l'organisation du Poitiers Film Festival (sélection internationale de courts-métrages issus des meilleures écoles de cinéma du monde entier). Une démarche volontariste de l'UFR rend cette participation possible avec une suspension des contrôles continus durant la période du festival. Il conviendrait de développer et de renforcer les liens avec les compagnies théâtrales et de rendre le stage de L3 obligatoire afin de susciter une dynamique de professionnalisation.
Place des projets et des stages
La mise en place de projets tuteurés permet aux étudiants de créer des événements ou de développer des outils d'accompagnement de projets existants comme le Poitiers Film Festival. Trois expériences de projets tuteurés ont été menées au cours du contrat avec les structures culturelles de la ville. Le stage formalisé sous la forme d'une convention reste facultatif ou optionnel. D'une durée de 22 jours, le stage peut être validé au semestre 6 par des ECTS : trois ECTS pour le stage optionnel et trois ECTS pour le stage facultatif. Les modalités de leur attribution ne sont pas indiquées. Il conviendrait de le rendre obligatoire. Si les offres manquent dans la région en matière de cinéma et de théâtre, la formation pourrait élargir un réseau de partenariats avec d'autres structures et domaines éducatifs ou artistiques susceptibles d'accueillir des étudiants dans le cadre de leurs stages (médiathèques, établissements scolaires dans le cadre de l'enseignement artistique et culturel - EAC, associations culturelles et sociales, médiation culturelle, etc.).
Place de l'international
Plusieurs accords de coopération existent avec des universités étrangères au Royaume-Uni, en Espagne, au Canada, en Allemagne et en Slovaquie. La formation est ouverte à l'international : les mobilités entrantes et sortantes sont prévues au sein de la formation pour les étudiants (programme Erasmus - <i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) ; un semestre ou une année de formation à l'étranger peut être validé. Les données sur les effectifs concernés pour la mobilité sont en moyenne de six étudiants sortants et de trois étudiants entrants par année universitaire. La mobilité des personnels enseignants en tant que « professeur invité » ou tout autre profil n'est pas mentionnée. Compte tenu des accords internationaux affichés, la formation devra réfléchir à renforcer le volet international et les échanges avec d'autres universités. Les étudiants de la licence bénéficient des dispositifs mis en place par l'établissement pour l'enseignement des langues : une option internationale (chinois, portugais, ou russe) et le campus allemand/italien. De tels dispositifs encore optionnels pourraient être mieux intégrés dans la formation des étudiants.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Une capacité d'accueil restreinte est mise en place par l'établissement depuis 2014. Le recrutement en L1 se fait après examen des dossiers par la direction du département qui vérifie l'adéquation entre le cursus, les motivations et la formation antérieure des candidats. Les candidats sont donc « classés sur priorité académique, ordre des vœux et tirage aléatoire ». L'équipe pédagogique est présente dans les salons de l'étudiant et les forums des lycées de la région. Les journées portes

<p>ouvertes permettent d'informer sur la formation. Pour le parcours <i>Cinéma</i>, un partenariat existe avec l'option d'études cinématographiques du lycée Guez-de-Balzac d'Angoulême. Un tutorat de soutien existe pour les L1 avec deux tuteurs par an. Un dispositif d'enseignant-référent a été mis en place à la rentrée 2016. Il existe des passerelles avec les autres licences de l'UFR : LEA, LLCER, <i>Lettres</i> et <i>Sciences du langage</i>. Les réorientations entre les licences sont considérées comme rares. Au vu du taux d'abandon ou d'échec assez élevé en L1 (entre 40 et 50%), le renforcement des passerelles et de l'orientation permettrait un meilleur accompagnement des étudiants en situation d'échec. Une politique de contrats d'aménagement d'études (CAE) existe pour les étudiants inscrits en parallèle au conservatoire et la formation prend en considération pour l'évaluation l'engagement des étudiants élus, sportifs ou actifs au sein d'une association.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les enseignements s'effectuent en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Des liens existent entre les CM et les TD. Les TP, à effectifs réduits, se déroulent sur les stations de montage pour le parcours <i>Cinéma</i>. La formation bénéficie des outils pédagogiques du Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'établissement mais elle ne propose pas à ce stade de dispositifs innovants en matière de pédagogie. Le numérique tient une place dans les enseignements dès la L1 pour l'acquisition des bases en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Des plateformes comme UPdago et des sites comme CICLIC (agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique) permettent aux étudiants et aux enseignants de se familiariser avec l'utilisation des outils numériques mis à disposition par l'Université de Poitiers (éléments de cours, exercices, sujets d'examens de l'année précédente). L'usage d'ordinateurs pour le montage vidéo renforce le lien avec le numérique. Les TICE sont généralistes en L1 et L2 et appliqués aux arts du spectacle en L3.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation des étudiants se fait surtout en contrôle continu. Les crédits ECTS sont délivrés et obéissent au cadre national. Un jury, composé à égalité d'enseignants des deux parcours, se réunit trois fois par an, après la première session d'examens de chaque semestre puis après la session de rattrapage. Pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), les jurys et commissions sont constitués d'enseignants-chercheurs titulaires et de PAST spécialistes de théâtre et cinéma.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le CRIIP mis en place par l'établissement aide à la définition du référentiel des objectifs scientifiques et professionnels de la formation pour les équipes pédagogiques. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est éditée pour chaque parcours et expose l'architecture de la licence. La spécialisation progressive envisagée dès le semestre 3 permettant l'acquisition des compétences dans le domaine des arts du spectacle pourrait être renforcée par la mise en place des projets et des stages obligatoires.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le suivi des diplômés est assuré par le service des études, de l'évaluation et du pilotage. Mais au-delà du dispositif national de collecte des données relayé par l'Université de Poitiers à six mois et à 30 mois, il est fait mention d'une communication entre anciens et nouveaux étudiants via une page Facebook active et une <i>mailing-list</i>. Le réseau des anciens n'est pas encore structuré.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Le dossier ne mentionne pas de conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements par les étudiants est formalisée au travers d'un questionnaire élaboré par un groupe de travail constitué d'étudiants, enseignants et responsables administratifs et pédagogiques puis envoyé par l'établissement. On apprécie la méthodologie mise en place pour la restitution des données. L'évaluation de la formation par les étudiants est réalisée en L1. Accompagnée par un enseignant au cours de la dernière année (2015-2016), elle a permis d'augmenter considérablement le taux de participation qui est passé de 20 à 60 %. Parmi les points à améliorer, il faudrait clarifier l'information sur les débouchés professionnels de cette formation et sur</p>

les filières accessibles dans la poursuite d'études en master.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Adéquation entre les objectifs de la formation et les compétences professionnelles.
- Bi-disciplinarité en première année qui permet de choisir le parcours *Cinéma* ou *Théâtre* en L2 et L3.
- Attractivité de cette formation, unique sur le territoire.
- Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants effectif.
- Participation de nombreux professionnels du cinéma et du théâtre à la formation.

Points faibles :

- Stage non obligatoire.
- Passerelles peu utilisées.
- Conseil de perfectionnement inexistant.
- Le parcours *Théâtre* doit être plus valorisé au travers des partenariats avec des compagnies.
- Réseau professionnel local pas suffisamment exploité par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'ouverture professionnelle (stages, collaborations).
- Ouverture internationale encore insuffisante.

Avis global et recommandations :

La licence *Arts du spectacle* est une formation unique au sein de la ComUE, construite autour de deux parcours *Cinéma* et *Théâtre* et qui propose une spécialisation progressive dans les deux disciplines. La cohérence de la formation est retrouvée au niveau des enseignements théoriques, pratiques et techniques autour du cinéma et du théâtre.

La licence *Arts du spectacle* gagnerait à intensifier ses partenariats avec le milieu professionnel, notamment dans le secteur du théâtre. La professionnalisation au sein de la formation passe par la mise en place de stages obligatoires. Il conviendrait de renforcer le taux d'encadrement en enseignants-chercheurs.

L'offre de formation pourrait être renforcée par l'ouverture d'un master à finalité recherche *Arts du spectacle*, complétant le master à finalité professionnelle existant. La création d'un tel parcours serait une opportunité pour les étudiants de L3 et permettrait une certaine dynamique de la recherche.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 24/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013695 - licence « arts du spectacle ».

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous des observations relatives à la licence « arts du spectacle ».

La mention Arts du spectacle remercie le Haut Comité d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de la lecture attentive qui a été effectuée du dossier relatif à notre Licence. Nous partageons l'essentiel des analyses fournies par les membres de l'HCERES, comme nous approuvons les recommandations formulées en vue de la prochaine offre de formation. Nous sommes déjà en mesure d'assurer qu'un master autonome d'Arts du spectacle sera créé, ce dont nous nous félicitons (mention Arts). Nous aimerions toutefois apporter une réponse sur un point.

Pour ce qui concerne le parcours Théâtre, plusieurs partenariats existent d'ores et déjà sous une forme très nourrie :

- présence de nombreux professionnels issus de compagnies théâtrales régionales et nationales dans la formation (metteur en scène, créateur son et lumière, scénographe, administrateur) ;
- partenariat avec le Conservatoire d'art dramatique à rayonnement régional de Poitiers pour le dispositif "Atelier de lecture contemporaine" : TD en commun pour les étudiants de L2 et pour les étudiants du CEPIT (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

Théâtre) du conservatoire ; participation à 6 rencontres d'auteurs dramatiques dans l'année ;

- partenariat avec l'Ecole européenne supérieure de l'image : journée d'études commune, recherche et création sur la performance filmique chez le metteur en scène Cyril Teste à laquelle sont associés les étudiants des deux formations ;

- présence des étudiants aux réunions de l'agence régionale culturelle L'A qui propose des réunions sur l'environnement juridique des compagnies théâtrales, les institutions et les politiques culturelles.

La prochaine offre de formation continuera naturellement à développer ces partenariats indispensables à l'insertion professionnelle des étudiants (cf. également poursuite d'études dans le parcours « Assistant à la mise en scène » en Master que propose l'UFR).

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval